Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

AVIS CSRPN N° 2017-05

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION
SUR L'INVENTAIRE DES SITES D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE DE LA RÉUNION.

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 22 JUIN 2017
Lieu : Hôtel de Région

Pétitionnaire : DEAL Réunion

Contexte et objet de la demande :

Historiquement, la notion de patrimoine géologique a émergé en 1991 à l'issue d'un congrès international sur la géologie à Dignes-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). Depuis, cette notion est apparue dans le corpus législatif par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. « L'inventaire national du patrimoine géologique » (INPG) a été lancé officiellement par le Ministère en charge de l'environnement en 2007 et repose sur l'article L 411-5 du Code de l'environnement. Il a pour objectif :

- d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique
- de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées
- de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale
- d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

Comme les ZNIEFF, cet inventaire a avant tout une vocation informative. Mais, sur la base des informations recueillies, il permet si nécessaire de définir et de mettre en place des politiques adaptées. Lors de l'élaboration d'un plan, programme ou projet, le préfet communique à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale compétent toutes informations contenues dans ces inventaires utiles à cette élaboration.

Le but étant de réaliser un inventaire cohérent sur tout le territoire français, l'élaboration d'une méthodologie commune a été nécessaire pour assurer une harmonisation du travail. Ce travail a conduit à la publication, en 2006, du «Vade-mecum pour l'inventaire du Patrimoine géologique national » rédigé par le MNHN.

A La Réunion, le CSRPN, réuni en formation plénière le 13 novembre 2014, a demandé officiellement à la DEAL de procéder à la création d'un Conseil Régional du Patrimoine Géologique (CRPG) afin d'identifier les géosites et que ces données soient valorisées tel que prévu, dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF, et pour la gestion du bien du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il y a eu en 2016 une contractualisation entre la DEAL et l'association GEORUN (doctorants en Sciences de la Terre de l'Université de La Réunion) pour la rédaction de fiches de géosites. C'est Laurent MICHON qui a finalement réalisé ce travail en dépassant largement le cahier des charges pour intégrer un soucis de convivialité et de mise à la portée du grand public, pour une large diffusion de cet inventaire.

41 fiches descriptives ont ainsi été élaborées et validées en CRPG le 17 mai 2017. Elles sont présentées pour avis du CSRPN avant poursuite de la procédure de validation au niveau national (Muséum national d'histoire naturelle) via le ministère en charge de l'environnement.

Remarques préalables :

Il faut réaliser que cet inventaire n'est pas un projet d'aménagement / infrastructure porté par un maître d'ouvrage, mais simplement une acquisition et organisation de connaissances afin de sélectionner des sites d'intérêt géologique dont il faut assurer un bon état de conservation. Les données scientifiques regroupées pour la définition de ce type de site géologique sont peu

connues car souvent limitées aux domaines de spécialités des chercheurs en géologie. Aussi ce travail d'inventaire est une construction qui a fait appel aux travaux anciens ou plus récents de nombreux chercheurs mais avec un réalisateur principal Laurent MICHON professeur au laboratoire GéoSciences de l'Université de La Réunion. Il doit être remercié pour son grand investissement ainsi que Vincent FAMIN et Philippe MAIRINE, également géologues, pour les appuis qu'ils lui ont apportés.

Il faut donc saluer l'ampleur du travail réalisé : un rapport de 400 pages couvrant 6 thématiques (Volcanisme, Géomorphologie, Minéralogie, Sédimentologie, Hydrogéologie, Tectonique) illustrées par 41 fiches présentant de nombreuses figures et photographies.

Sur le fond, c'est donc un gros travail d'assemblage de connaissances qui a été fourni. Les fiches produites n'ont rien à voir avec celles produites lors des premières tentatives d'inventaire (2001, 2004, 2007) puisqu'elles regroupent, pour les sites retenus, les dernières données géologiques actuellement disponibles. Toutefois des questionnements demeurent et sont signalés ; leurs réponses sont tributaires de nouvelles études que des spécialistes devront conduire.

Sur le plan méthodologique les indications du *Vade mecum* ont été correctement suivies avec le remplissage d'un certain nombre de champs préfigurant la saisie au sein de l'outil national « iGéotope ». L'inventaire réalisé offre bien une combinaison d'informations permettant de reconnaître le caractère remarquable des sites, leur identification et leur évaluation.
L'analyse de l'ensemble des écritures a permis de constater que:

- les fiches descriptives sont correctement remplies, les informations sont plus que suffisantes et les champs textuels sont correctement écrits ;
- les notations sont correctement effectuées et la cohérence entre description et notation apparaît respectée ;
- une partie au moins de chaque fiche est compréhensible pour un public amateur ;
- on note une bonne adéquation entre l'importance du site et les textes fournis afin de justifier les intérêts et les besoins de protection ;
- la cartographie de l'inventaire est réalisée ;
- les illustrations sont de qualité satisfaisante et correctement légendées.

Avis final du CSRPN:

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de l'île de La Réunion reconnaît que l'inventaire réalisé est particulièrement représentatif de la région. Les fiches présentées ne nécessitent ni correction fondamentale ni compléments scientifiques dans l'état actuel des connaissances acquises. Le CSRPN Réunion, sur la base de son analyse, donne un avis favorable à une validation formelle et, étant donné le dynamisme des travaux de recherches géologiques à La Réunion, encourage la poursuite de l'inventaire.

On doit cependant regretter que le champ « vulnérabilité » ne débouche pas sur une note globale ; en effet le niveau noté « protection effective » n'est pas ou peu abondé. Il sera nécessaire de le faire avant le passage aux échelons supérieurs (saisie sous le logiciel igéotope ; puis commission de validation nationale). Etant donné la complexité des statuts de protection à La Réunion et leur relative nouveauté, le CSRPN considère que la DEAL Réunion est la mieux indiquée pour apporter les informations manquantes.

Fait à Saint Paul, le 18 JUIL. 2017

Le Président du CSRPN

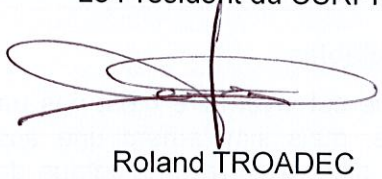

Roland TROADEC